

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

N° VILLE_2022DL079

Date de convocation : 8 novembre 2016

Affichage du compte-rendu : 24 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **EMPLOI-Renouvellement Fonds d'Aide aux Jeunes**

L'an deux mille vingt deux, le six octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Michel MALTRAIT), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND), Henry DUARTE (donne pouvoir à Mylène ROUCHOUSE - POUGET), Sandra GAUSSUIN-PISKULA (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Guillaume BOUCHARLAT), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à François DARTIGUES)

Secrétaires de séance : Christine NONY, Ghislaine ARCARO

Rapporteur : Florent RIVOIRE

Le Fonds d'Aide aux Jeunes a été décentralisé, par la délibération du Conseil Général du 15 avril 2005, mettant ainsi en place un partenariat actif avec les communes. Ce partenariat se poursuit aujourd'hui avec la Métropole de Lyon.

Ce fonds a pour objectif de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle, de responsabiliser les jeunes et de les aider à acquérir une autonomie sociale. Il a pour but d'harmoniser et de mettre en cohérence les différentes actions d'insertion en faveur des jeunes en difficulté.

Les bénéficiaires concernés sont les jeunes Corbasiens de 18 à 25 ans, connaissant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, français ou étrangers en situation

régulière, sans durée minimale de résidence sur le département, suivis par un professionnel qualifié et identifié.

Les aides du fonds se présentent sous la forme d'aide financière pour faire face à des besoins urgents, ou pour aider à la réalisation du projet d'insertion faisant l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire.

Il a donc été demandé à la ville de Corbas, en partenariat avec la Mission Locale Rhône Sud Est de permettre la mise en place de ce fonds.

La commission permanente de la Métropole de Lyon a voté le 11 juillet 2022, une participation de 1000 € pour alimenter le Fonds d'Aide aux Jeunes de Corbas. Cette somme sera versée à la Ville suite à la signature de la convention ci-jointe. La Ville propose de verser également 1000 € afin d'offrir une aide plus conséquente pour les projets des jeunes Corbasiens. 2 000 € de participation seront ainsi versés à la Mission Locale, gestionnaire du fonds pour le territoire de Corbas.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 26 septembre 2022,

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer avec la Métropole de Lyon la convention de partenariat, fixant les modalités de mise en œuvre et de gestion de ce fonds local, jointe en annexe ;
- **DÉCIDE** que cette convention annuelle (1^{er} janvier / 31 décembre) ne pourra être renouvelée que de façon expresse ;
- **DIT** que la gestion financière des fonds sera réalisée par la Mission Locale Rhône Sud Est ;
- **DIT** que le montant de la recette sera imputé au chapitre 75, fonction 428, compte 75888 du budget ;
- **DIT** que le montant de la dépense sera imputé au chapitre 65, fonction 428, compte 65888 du budget.

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le



ID : 069-216902734-20221006-VILLE_2022DL079-DE

au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,